

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

-----  
DECRET N° 04/518 / du 2/5/84  
portant nomination de Monsieur ALLANGA  
Fidèle Célestin en qualité de Directeur  
du Contrôle et de l'Orientation au Minis-  
tère de la Santé et des Affaires Sociales.  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution ;  
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret 82/228 du 9 Mars 1982 portant attributions  
et réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;  
Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 80/614 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n° 80/644 susvisé ;  
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur ALLANGA Fidèle Célestin, Administrateur de  
Santé est nommé Directeur du Contrôle et de l'Orientation au Minis-  
tère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires  
au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 2/6/84

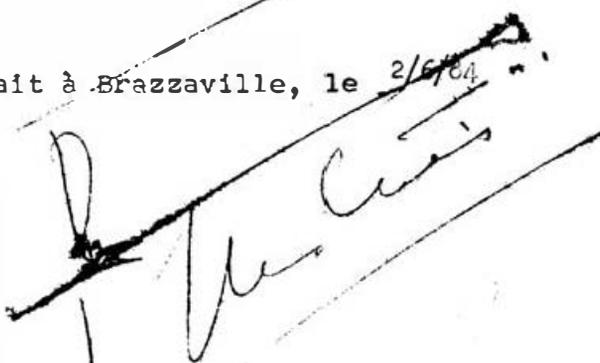
Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

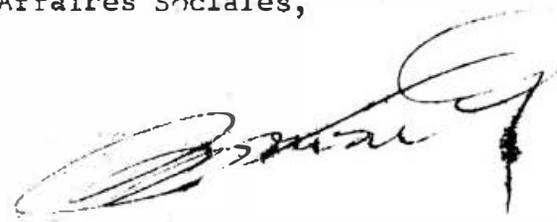
  
Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

  
Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

